

CAFERUIS : Tableau conditions d'accès à la sélection et allègements

400 heures de formation théorique / 420 heures de stage

Diplômes ou titres	Conditions associées	Allègements
Diplômes de niveau 4 du travail social Inscrits au CASF	+ 4 ans d'expérience professionnelle dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux	
Diplômes de niveau 3 du travail social Inscrits au CASF		+ situation d'emploi dans un secteur de l'action sociale et médico-sociale Allègement de droit : 70 heures de formation théorique 210 heures de formation pratique
Diplôme d'auxiliaire médical de niveau 3 figurant au code de la santé publique	+ 2 ans d'expérience professionnelle	+ situation d'emploi dans un secteur de l'action sociale et médico-sociale Allègement de droit : 70 heures de formation théorique 210 heures de formation pratique
Bac + 2 ou Diplôme de niveau 3 hors champ	+ 3 ans d'expérience professionnelle dans des fonctions d'encadrement (hiérarchique ou fonctionnel) réalisée dans tout organisme public, privé associatif relevant du secteur social, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire.	+ situation d'emploi dans un secteur de l'action sociale et médico-sociale et si le diplôme sanctionne une formation dans le domaine de l'intervention sociale (par ex : DUT Carrières sociales) Allègement possible Maximum : Allègement de droit
Diplôme de niveau 2 homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles		+ situation d'emploi dans un secteur de l'action sociale et médico-sociale et si le diplôme sanctionne une formation dans le domaine de l'intervention sociale Allègement possible Maximum : Allègement de droit
Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger fournissent une attestation portant sur le niveau du diplôme dans le pays où il a été délivré		